



ÉLECTIONS

DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Leurs Rôles :

- Les élus **CFDT** sont **les représentants des salariés auprès de la direction** de notre établissement
- Chaque mois, les élus DP **CFDT** soumettent **VOS questions** d'ordres social, réglementaire ou de vie quotidienne aux représentants de la direction locale, tenue d'y répondre de manière argumentée. Les élus **CFDT** vous informe des réponses et des suites à donner. Les élus **CFDT** DP agissent conjointement avec les élus **CFDT** CE et au travers du CHS-CT pour améliorer la prise en compte de certains sujets.
- A ces actions s'ajoutent un **dialogue permanent** avec la direction et des **interventions directes** et particulières vers des responsables de services pour **résoudre tout problème d'ordre individuel ou collectif**.

Le 10 novembre 2015,
vous serez appelé à élire vos représentants :
DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL
pour 2 ANS

LES ÉLUS DP À VOS CÔTÉS

Quelques actions et revendications abouties :

- **Défenses individuelles** de salariés sur des sujets d'évolution de carrière et promotion, de relation avec le management....
- **Accompagnement de nombreux salariés** pour l'élaboration de leur dossier **GAE**
- **Accompagnement de salariés** dans le cadre de leur **dossier retraite**
- **Intervention auprès de la direction** lors des **difficultés rencontrées avec le service paie, Humanis**, les problèmes de transport,
- Et de nombreux petits et gros soucis de la vie quotidienne... (cf affichage questions/réponses DP)
- **Information mensuelle** par voie d'affichage des questions des salariés et réponses direction

ENGAGEMENTS 2015-2017

Vos élus CFDT sont des salariés comme vous, et donc au fait de vos problèmes.

Tout en continuant à travailler à vos côtés, ils s'engagent à assurer les missions que vous leur donnerez par votre vote :

- Assurer votre défense individuelle
- Vous accompagner et vous défendre.
- Relayer et faire aboutir vos revendications et suggestions
- Travailler conjointement avec les élus **CFDT** au CE, CHSCT, et au niveau de TR6 avec le CCE.
- Continuer à vous informer.

Tout au long de votre carrière, la **CFDT** est **LE** syndicat qui vous accompagne et traite les questions concernant **vos situation individuelle (déroulement de carrière et promotions, formation, temps choisi, conditions et qualité de vie au travail, ...)** quelle que soit votre catégorie socio-professionnelle et votre niveau hiérarchique, que vous soyez **syndiqué-e CFDT** ou pas.





ÉLECTIONS

COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT

Le Rôle des élus au Comité d'établissement :

Les élus **CFDT** sont en charge de :

- Du suivi économique et social de l'établissement, en lien avec les élus **CFDT** du Comité Central d'Entreprise, Comité de Groupe France et du Comité d'Entreprise Européen.
- Du suivi de l'emploi, de l'anticipation, de la formation, de l'égalité professionnelle, du logement
- De votre information régulière sur la situation de l'entreprise et de l'établissement..

A ces actions s'ajoutent un **dialogue permanent** avec la direction et nos **interventions directes** pour résoudre tout problème d'ordre collectif.



LES ÉLUS CFDT AGISSENT

- Au fil du temps, TR6 s'est doté de multiples **accords**, certains fondateurs (GPEC, dispositions sociales, ...) que la **CFDT a négocié pour vous, et dont vous bénéficiez chaque jour.**
- La loi évoluant continuellement, la **CFDT** s'attache à analyser les apports possibles pour vous et adresse à la direction les revendications associées, tout en veillant au maintien des acquis.
- Les élus **CFDT** interpellent en permanence la direction sur l'avenir de notre site et de notre entreprise.

ENGAGEMENTS 2015-2017

Vos élus CFDT, des salariés comme vous.

Tout en continuant à travailler à vos côtés, ils s'engagent à assurer les missions que vous leur donnerez par votre vote :

- Continuer à **défendre les intérêts des salariés de l'établissement** de Limours : activité, outils de travail, emplois et compétences, recrutement et plus particulièrement de jeunes, actions de tutorats, investissements...
- **Poursuivre la mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)**, en imposant un fonctionnement pluriannuel
- **Améliorer l'emploi des salarié-e-s en situation de handicap** en leur ouvrant davantage l'accessibilité à nos emplois.
- **Améliorer** en lien avec le CHSCT **les conditions de travail**
- Continuer à **lutter contre les plafonds de verre** subis par les femmes

**Le 10 novembre
2015,
vous serez appelé
à élire
vos représentants au
COMITÉ
D'ÉTABLISSEMENT
pour 2 ANS**